

ARRETÉ DU MAIRE D'ORLÉANS

LE MAIRE DE LA VILLE D'ORLÉANS

22320AITCG249

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique ;
Vu la loi n°83-634 du 13.07.1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26.01.1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portants dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois ci-dessous énumérés ;
Vu la délibération du conseil métropolitain n° 21 du 28 juin 2021 fixant les ratios des promotions ;
Vu l'arrêté fixant les Lignes Directrices de Gestion relatives au volet 2 : la carrière, les promotions et la valorisation des parcours, à compter du 1er janvier 2021 ;
Vu le tableau des effectifs de la Ville d'Orléans en ce qui concerne les emplois :

Catégorie A

◆ Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2^{ème} catégorie

Vu l'avis émis lors de l'instance des Promotions le 28 septembre 2022 ;
Considérant que les agents ci-après désignés remplissent les conditions statutaires ;
Sur la proposition du Directeur Général Des Services ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Il a été procédé au titre de **l'année 2022** à l'établissement de la liste d'aptitude aux grades suivants :

Catégorie A

◆ Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2^{ème} catégorie

ARTICLE 2 - Sont inscrits sur la liste d'aptitude les agents dont les noms figurent sur les tableaux annexés.

ARTICLE 3 – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Visas

Parvenu à la Préfecture du Loiret le :

Pour le Maire et par délégation,
L'adjointe au Maire chargée des Relations
Humaines et du Dialogue Social,

LISTE D'APTITUDE AU GRADE
DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT
ARTISTIQUE DE 2EME CATEGORIE

ETABLIE AU TITRE DE L'ANNEE 2022

Décret n°91-855 du 2 septembre 1991 portant statut particulier du cadre d'emplois des directeurs d'établissements territoriaux d'enseignement artistique

Nom - Prénom	Grade	Date de naissance
VANHOUTTE Julien	Professeur d'enseignement artistique hors classe	26 octobre 1968